



République française
Ville de Saint-Cloud
Le Maire

Saint-Cloud, le 16 juillet 2025

COMMUNIQUÉ

Retrait de la subvention au festival « Rock en Seine »

La Ville de Saint-Cloud soutient depuis sa création le festival Rock en Seine. Ce soutien se concrétise à la fois par le versement d'une subvention et par une aide logistique.

Par délibération du 27 mars 2025, une subvention d'un montant de 40 000 €, au titre de l'année 2025, avait été accordée par la Ville de Saint-Cloud à l'association organisatrice du festival. Ce montant avait été adopté avant que la programmation définitive du festival ne soit connue.

Lors de la communication de la programmation, nous avons découvert la présence du groupe Kneecap. L'un des membres fait actuellement l'objet de poursuites judiciaires après avoir été accusé d'arborer en concert un drapeau du Hezbollah. De plus, sur une vidéo filmée lors d'un concert en novembre 2023, on entend l'un des membres dire "un bon Tory (membre du parti conservateur britannique) est un Tory mort. Tuez votre député". Le groupe s'est depuis excusé.

La Ville de Saint-Cloud finance, dans la mesure de ses moyens, un projet culturel et artistique. En revanche, **elle ne finance pas d'action, ni de revendications politiques et encore moins des incitations à la violence**, comme peuvent l'être des appels à tuer des parlementaires, quelle que soit leur nationalité.

La Ville respecte la liberté de programmation du Festival, et c'est pour cette raison qu'elle n'a pas souhaité engager une quelconque négociation dans le but d'influencer la programmation.

La Ville, quant à elle, reste libre de ses choix dans l'attribution de ses subventions. **C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal, lors de sa séance du 3 juillet 2025, a retiré la subvention de 40 000€.**

Éric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud

